

2024–2025

Plan d'activités de l'OOSC



Condominium
Authority of
Ontario

TABLE DES MATIÈRES

Vue d'ensemble de l'organisme	1
Tendances du secteur des condominiums	2
Plan stratégique 2024–2027	4
Structure de l'organisme	6
Plan d'activités 2024–2025	7
Processus de règlement des plaintes	11
Gestion des risques	12
Planification financière	12
Budget	14

ABRÉVIATIONS CLÉS

CONSEIL

Conseil d'administration de l'OOSC

OOSC/OFFICE DES CONDOS

Office ontarien du secteur des condominiums

TASC

Tribunal de l'autorité du secteur des condominiums

EXERCICE

Exercice financier

RH

Ressources humaines

TI

Technologies de l'information

MINISTRE

Ministre des Services au public et aux entreprises

MINISTÈRE

Ministère des Services au public et aux entreprises

LOI SUR LES CONDOS

Loi de 1998 sur les condominiums

Vue d'ensemble de l'organisme

À PROPOS DE L'OOSC

L'Office ontarien du secteur des condominiums (OOSC) est un organisme sans but lucratif qui a pour mandat d'apporter un soutien à la vie en condominium et d'améliorer la protection des consommateurs pour les communautés condominiales. Il joue un rôle essentiel dans l'écosystème des condominiums de l'Ontario en fournissant des ressources numériques rentables et accessibles, disponibles en [français](#) et en [anglais](#).

Services

L'OOSC donne les moyens d'agir aux communautés condominiales grâce à des services d'information, de formation et de sensibilisation, et de règlement des différends, fournissant les éléments suivants pour remplir son mandat :

- > Informations, guides et formulaires pour les communautés condominiales
- > Ressources pédagogiques
- > Formation obligatoire pour les administrateurs de condominiums
- > Services de règlement des différends pour résoudre rapidement et en collaboration les problèmes communs liés aux condominiums
- > Décisions exécutoires rendues par le Tribunal de l'autorité du secteur des condominiums (TASC), le premier tribunal entièrement en ligne au Canada
- > Collecte et suivi d'informations clés auprès des associations condominiales par le biais du système de dépôt des rapports d'associations et des avis de changement
- > Protection des consommateurs grâce à un registre des condos de tous les condominiums de la province, gratuit et accessible au public



Ces services sont complétés par l'équipe des services d'information de l'OOSC qui répond aux demandes de renseignements et fournit des informations et des conseils aux communautés condominiales par courriel et par téléphone. Des membres bilingues de l'équipe sont disponibles pour fournir des services aux clients francophones qui nous contactent.

Nous nous engageons également à supprimer les obstacles à l'accès à nos services et ressources en nous conformant à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Tous les services de l'OOSC sont disponibles dans un format accessible, y compris par l'intermédiaire d'un **téléscripteur (ATS)**.

TENDANCES

du secteur des condominiums

DE RÉSIDENTS EN CONDOS

1,7 million

croissance estimée entre
1 et 2 % par an

ASSOCIATIONS CONDOMINIALES

12 922

croissance de plus de
2 % par an

PARTIES PRIVATIVES À USAGE D'HABITATION

889 547

croissance de plus de
2 % par an

ADMINISTRATEURS EN FONCTION

44 847

croissance de plus de
1,2 % par an

GESTIONNAIRES ET ENTREPRISES DE GESTION DE CONDOMINIUMS AGRÉÉS EN ACTIVITÉ

4 891

soit une croissance de plus
de 7 % par an¹

Depuis 2018, les communautés condominiales de l'Ontario ont continué de croître à un rythme moyen de 25 nouveaux bâtiments et 1 750 parties privatives par mois. Environ 1,7 million de personnes de l'Ontario vivent dans des condominiums qui sont gérés par 12 922 associations condominiales, soit une hausse de 14 % depuis 2018. Environ 17% de ces associations sont **autogérées**.

Les parties privatives à usage d'habitation, de stationnement et d'entreposage ont connu une croissance similaire, tandis que les parties privatives à usage commercial et industriel ont connu une croissance plus lente.

Le gouvernement de l'Ontario a fait du logement une priorité. Son plan d'action pour l'offre de logements, intitulé « Aider les acheteurs et protéger les locataires », dans le cadre de la **Loi visant à accélérer la construction de plus de logements**, prévoit la construction de 1,5 million nouveaux logements d'ici à 2032. Les données du secteur suggèrent que 57 % des nouveaux logements sont des condos, ce qui correspond à 85 000 nouvelles parties privatives par an. L'initiative gouvernementale pourrait entraîner une augmentation du nombre de nouveaux condominiums au-delà des niveaux moyens.



¹Chiffre fourni par l'Office ontarien de réglementation de la gestion des condominiums.

Parties prenantes

L'OOSC, qui est désigné en vertu de la [Loi sur les condos](#), est responsable devant le ministre des Services au public et aux entreprises pour soutenir la vie en condominium et améliorer la protection des consommateurs en fournissant des services et des ressources aux communautés condominiales de l'Ontario.

Nos principales parties prenantes sont nos clients : les propriétaires de condos, les administrateurs de condos et les associations condominiales. Nos parties prenantes secondaires sont les gestionnaires de condos, les locataires de condos, les acheteurs potentiels de condos et d'autres personnes.

L'OOSC a conclu un [protocole d'entente](#) avec [l'Office ontarien de réglementation de la gestion des condominiums \(OORGC\)](#), l'organisme de réglementation chargé d'octroyer des permis aux gestionnaires et aux entreprises de gestion de condominiums. Ce protocole fournit un cadre pour une coordination continue et établit comment les deux organismes travaillent ensemble pour contribuer à accomplir leurs mandats respectifs en matière de protection des consommateurs.

Nous travaillons également en partenariat avec d'autres organismes d'application délégués, notamment les autorités du secteur du logement telles que [Tarion](#), [l'Office de réglementation de la construction des logements](#), le [Conseil ontarien de l'immobilier](#), [l'Office de la sécurité des installations électriques](#) et [Ontario One Call](#), afin de renforcer la sensibilisation dans le cadre de nos mandats collectifs de protection des consommateurs.

L'OOSC est membre d'un forum international de connaissances qui permet d'échanger les pratiques exemplaires et les points de vue sur la réglementation et la supervision des condominiums et des logements composés de plusieurs parties privatives dans d'autres pays. Il existe trois associations au sein de l'écosystème provincial des condominiums : l'Institut canadien des condominiums, l'Association of Condominium Managers of Ontario et le Community Associations Institute. L'OOSC assiste aux événements organisés par les associations et consulte les dirigeants et les membres sur des questions clés.

Mobilisation

L'Office des condos favorise la mobilisation des communautés condominiales de l'Ontario en menant des activités de sensibilisation ciblée auprès des acheteurs, des propriétaires, des locataires et des administrateurs de condos, et d'autres personnes, par le biais de son site Web, de ses plateformes de médias sociaux et de ses webinaires. Nous participons également à des événements et à des conférences du secteur des condominiums organisés par des groupes de parties prenantes. L'OOSC publie également un bulletin d'information trimestriel bilingue destiné au public. Nous encourageons tous les propriétaires à s'y abonner pour avoir de nos nouvelles directement et pour « Rester au courant avec l'OOSC ».

Nous sollicitons régulièrement une rétroaction sur nos services et nos ressources par le biais d'enquêtes en ligne, de groupes consultatifs et d'essais par les utilisateurs, afin de nous assurer que nous restons bien à l'écoute des besoins des communautés condominiales. Toute personne peut s'inscrire à nos groupes consultatifs en répondant à quelques questions sur notre [page d'inscription](#). Les participants sont sélectionnés de manière à ce que les groupes soient démographiquement représentatifs des communautés condominiales de l'Ontario.

2024–2027

PLAN STRATÉGIQUE



Le conseil d'administration et l'équipe de la haute direction de l'OOSC ont mené un exercice de planification stratégique à la fin de l'année 2023, afin d'évaluer l'évolution de la situation du secteur des condominiums et d'établir le prochain plan stratégique triennal.

Cet exercice consistait à faire une analyse du contexte et une analyse FFPM (forces, faiblesses, possibilités, menaces) des forces et faiblesses internes et des opportunités et menaces externes, afin d'identifier les pratiques exemplaires, les tendances et les perspectives pertinentes dans le secteur des condominiums ainsi que les capacités actuelles et futures de l'OOSC.

Dans un environnement caractérisé par des exigences croissantes, des attentes accrues et des changements dans la croissance et le développement des condominiums, l'organisme a défini des possibilités pour continuer à faire ce qui suit :

- > Faire mieux connaître l'OOSC et sa réputation de source d'information faisant autorité sur la vie en condominium en Ontario
- > Tirer parti de la technologie pour innover et améliorer la prestation de services numériques
- > Développer les services de l'OOSC en matière d'information, de formation et de sensibilisation, et de règlement des différends
- > Créer des partenariats et des réseaux au sein de l'écosystème des condominiums dans son ensemble

Le résultat est une voie claire vers l'avenir avec un plan stratégique qui fait progresser notre mission, notre vision et nos objectifs stratégiques sur trois ans et qui oriente nos priorités annuelles ainsi que nos objectifs et nos mesures de rendement.

MANDAT :

L'OOSC est désigné en vertu de la Loi sur les condominiums pour soutenir la vie en condominium et renforcer la protection des consommateurs en fournissant des services et des ressources aux communautés condominiales de l'Ontario

MISSION :

Mobiliser les communautés condominiales de l'Ontario et leur donner la capacité d'agir grâce à des services d'information, de formation et de sensibilisation, et de règlement des différends

VISION :

Des communautés condominiales fortes et dynamiques en Ontario

VALEURS:

Innovation, confiance, travail d'équipe, optimisation des ressources, intégrité, équité

OBJECTIFS STRATÉGIQUES



INFORMER, FORMER
ET SENSIBILISER



RÉGLER LES PROBLÈMES
ET LES DIFFÉRENDS



MOBILISER LES CLIENTS
ET LES PARTIES PRENANTES



ASSURER L'EXCELLENCE
ORGANISATIONNELLE

STRUCTURE DE L'ORGANISME

Gouvernance

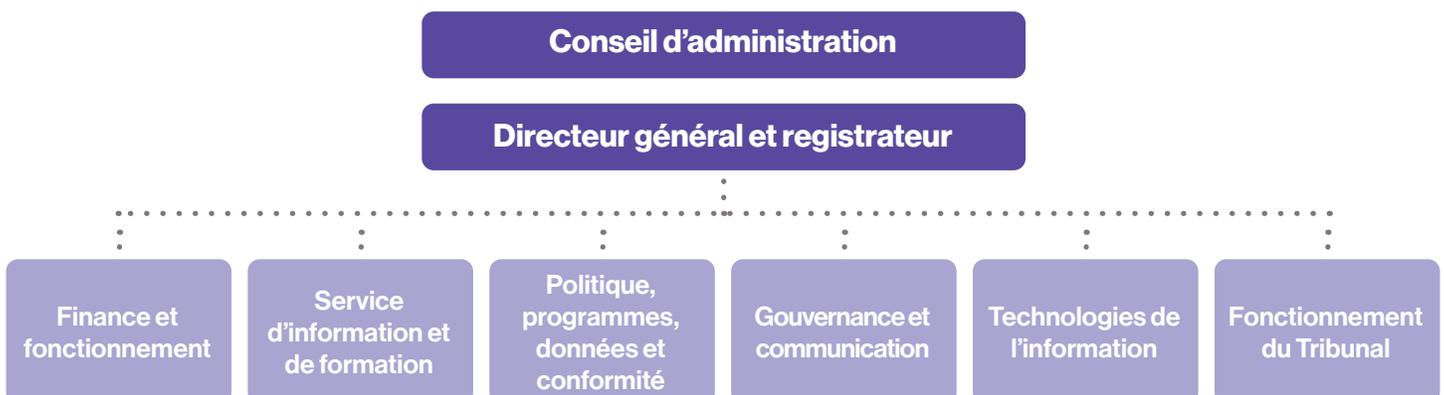
L'OOSC est dirigé par un [conseil d'administration](#) indépendant qui rend compte au ministre des Services au public et aux entreprises, Todd McCarthy, par l'entremise de la présidente du Conseil, Allison Scanlan. Les rôles et responsabilités du Ministre et du Conseil sont définis dans [l'accord d'application](#).

Le Conseil est responsable de l'orientation stratégique et de la supervision de l'Office des condos, y compris du [Tribunal de l'autorité des condos](#). La directrice générale et registratrice Robin Dafoe supervise les activités de l'OOSC, y compris celles du Tribunal. Le président du TASC, Ian Darling, est responsable de la fonction de médiation et de la fonction juridictionnelle du Tribunal. Les rôles et les responsabilités respectifs et le cadre de gouvernance du Tribunal sont décrits dans un [protocole d'entente](#).

Le Conseil est composé de quatre administrateurs élus et de trois administrateurs nommés par le Ministre, qui apportent un ensemble de compétences et d'expériences en matière de technologie, de décision, de gouvernance des condominiums et de gestion financière. Le Conseil a créé quatre comités : le comité d'audit et de gestion des risques, le comité de mise en candidature, le comité de gouvernance et des ressources humaines et le comité de sensibilisation et de formation. Le comité de mise en candidature est chargé de pourvoir les postes vacants d'administrateurs élus en recommandant des candidats sur la base des [critères de compétence](#) énoncés dans l'accord d'application. Les nominations ministérielles sont effectuées par le [Secrétariat des nominations](#) du gouvernement de l'Ontario.

Structure organisationnelle

Le Conseil nomme le directeur général et registrateur, qui dirige une équipe d'environ 70 personnes réparties dans six services, afin de réaliser le mandat de l'OOSC et d'accomplir les objectifs stratégiques et les activités définis pour l'organisme par le Conseil dans le plan d'activités annuel.



2024–2025

PLAN D'ACTIVITÉS

Un plan d'activités annuel complet avec des résultats mesurables est essentiel pour s'assurer que l'OOSC atteint ses objectifs stratégiques et respecte ses engagements visant à soutenir les communautés condominiales et à améliorer la protection des consommateurs.

Le plan d'activités de cette année présente les principales activités à entreprendre pour l'année à venir à compter du 1^{er} avril 2024. Le rapport annuel de l'OOSC rendra compte publiquement des activités et des réalisations pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025. Le plan d'activités et le rapport annuel de l'OOSC assurent ensemble la transparence et mettent en évidence la responsabilisation de l'organisme en ce qui concerne son rendement et la réalisation de son mandat.

Ce plan d'activités 2024–2025 présente les priorités, les cibles correspondantes et les mesures de rendement pour chaque objectif stratégique.

OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES



OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 1

Informer, former et sensibiliser

L'OOSC est une source fiable d'information, de formation et de sensibilisation et soutient les communautés condominiales de tout l'Ontario en élaborant de nouvelles ressources, en améliorant celles qui existent déjà et en s'assurant du respect de la législation pour assurer la protection des consommateurs.

Priorités pour 2024–2025 :

- > Soutenir les communautés condominiales en leur fournissant des informations, des ressources et des conseils pour s'orienter dans les dispositions de la Loi sur les condos et de ses règlements, résoudre des problèmes complexes et permettre une gouvernance efficace des condominiums et la gestion de leurs activités
- > Mettre en œuvre et améliorer les programmes de formation et de sensibilisation, y compris la formation obligatoire des administrateurs de l'OOSC
- > Promouvoir le respect de la Loi sur les condos par le biais de services et de ressources relevant de son mandat, notamment le dépôt des rapports d'associations et des avis de changement, le registre public des condos, le guide des acquéreurs de condos et les formulaires de condos
- > Contribuer à la protection des consommateurs dans les communautés condominiales de l'Ontario en améliorant les politiques et les services sur la base de recherches



OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 2

Régler les problèmes et les différends

L'OOSC donne aux communautés condominiales les moyens d'agir pour faire face aux problèmes et les résoudre en amont grâce à des ressources et des services de règlement des différends.

Priorités pour 2024–2025 :

- > Fournir des informations, des outils et des services en matière de règlement des différends pour permettre aux parties de régler leurs problèmes afin d'éviter qu'ils ne s'aggravent
- > Effectuer des recherches et explorer les possibilités d'expansion des services de règlement des différends
- > Assurer une médiation et une prise de décision juridictionnelle accessibles, rapides et rentables des différends par l'intermédiaire du TASC
- > Continuer d'assurer l'excellence décisionnelle et renforcer les capacités des membres du TASC
- > Promouvoir davantage les ressources en formation du TASC pour soutenir les parties aux dossiers et les clients qui ne bénéficient pas d'une représentation juridique dans le cadre des instances du Tribunal

OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET PRIORITÉS ORGANISATIONNELLES



OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 3

Mobiliser les clients et les parties prenantes

Le travail de sensibilisation ciblée de l'OOSC auprès des clients et des autres parties prenantes favorise la prise de conscience et la mobilisation des communautés condominiales.

Priorités pour 2024–2025 :

- Promouvoir l'OOSC et ses services auprès des communautés condominiales par le biais d'une communication bidirectionnelle stratégique
- Nouer le dialogue avec les clients et les parties prenantes par le biais de groupes consultatifs, d'essais d'expérience utilisateur, de groupes de discussion et d'enquêtes, afin d'améliorer les services et les ressources de l'OOSC
- Collaborer avec les organismes du secteur des condominiums et les autorités administratives concernés pour sensibiliser davantage et renforcer la protection des consommateurs



OBJECTIF STRATÉGIQUE N° 4

Assurer l'excellence organisationnelle

L'excellence organisationnelle dans la gestion des finances, du fonctionnement et du personnel permet à l'OOSC de fournir en temps voulu des services utiles à ses clients et aux autres parties prenantes.

Priorités pour 2024–2025 :

- Assurer l'optimisation des ressources et la protection des consommateurs pour les communautés condominiales de l'Ontario en étant responsable de la gestion des ressources de manière responsable et transparente par le biais de la responsabilité financière
- Renforcer le modèle de prestation de services numériques complets de l'OOSC pour une efficacité et une innovation maximales, tout en donnant la priorité à la cybersécurité et à la résilience
- Cultiver une culture organisationnelle de haut rendement, inclusive et flexible
- Appuyer le rôle de gouvernance du Conseil de l'OOSC en vue d'une supervision efficace de l'organisme et du respect de l'accord d'application

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS

Il est essentiel de suivre et d'évaluer régulièrement les progrès pour garantir la réussite de la mise en œuvre du plan stratégique et des priorités organisationnelles. Ce plan d'activités annuel fixe des priorités stratégiques, des indicateurs de rendement clés (IRC) et des cibles de rendement qui nous permettent d'assurer la transparence et la responsabilisation requises vis-à-vis de nos parties prenantes. Les indicateurs de rendement sont basés sur les priorités stratégiques de l'organisme et comprennent des mesures internes liées à l'information, à la formation et à la sensibilisation, au règlement des différends, à la mobilisation des parties prenantes et à l'excellence organisationnelle.

INDICATEURS DE RENDEMENT CLÉS	CIBLE
Les personnes interrogées sont « satisfaites » ou « très satisfaites » de l'information et des services à la clientèle de l'OOSC (<i>IRC du Ministre</i>).	80 %
Les administrateurs sont « satisfaits » ou « très satisfaits » du programme de formation obligatoire des administrateurs (<i>IRC du Ministre</i>).	85 %
Les associations condominiales ont déposé leurs rapports d'associations actuels (<i>IRC du Ministre</i>).	95 %
Les décisions du TASC sont rendues dans les 30 jours suivant la fin de l'audience (<i>IRC du Ministre</i>).	90 %
Les personnes interrogées sont « satisfaites » ou « très satisfaites » des services de règlement des différends de l'OOSC.	80 %
Augmentation du nombre de visiteurs uniques sur le site Web d'une année sur l'autre ²	+ 5 %
Les employés sont satisfaits de travailler à l'OOSC	80 %
Obtenir un audit externe irréprochable	✓
Satisfaire aux exigences en matière de responsabilisation dans le cadre de l'accord d'application	✓

² Pour l'exercice 2022-2023, le site Web de l'OOSC a été vu par 406 000 visiteurs uniques. Le nombre de visiteurs uniques à la fin de l'exercice 2023-2024 sera indiqué dans l'IRC ci-dessus dans la version définitive du plan d'activités comme base pour la cible de 5 % d'augmentation.

COMPLAINTS

PROCESSUS DE RÈGLEMENT DES

Un processus efficace de règlement des plaintes souligne et complète les objectifs de protection des consommateurs de l'OOSC et fournit une rétroaction utile pour améliorer nos services. Toute personne peut déposer une plainte concernant la conduite d'un membre du personnel ou un service de l'OOSC ou bien la conduite d'un membre du Tribunal, conformément à la [politique sur les plaintes de l'OOSC](#).



ÉTAPE 1

Examen par l'agent des plaintes

L'agent des plaintes examine les informations transmises pour déterminer si elles répondent aux critères d'une plainte.

Les demandes relatives à la gouvernance locale par les conseils d'administration de condominiums, à la conduite d'un gestionnaire ou d'une entreprise de gestion de condominiums, ou les demandes de révision judiciaire, d'appel ou de contestation d'une décision, d'une ordonnance ou d'une instruction d'un membre du Tribunal ne sont pas considérées comme des plaintes.



ÉTAPE 2

Répondre à une plainte

Le président du Conseil examine les plaintes concernant le directeur général et registrateur ou le président du Tribunal et pourra désigner un délégué ou solliciter son aide. Le directeur général et registrateur examine les plaintes concernant le registrateur adjoint, tandis que le registrateur adjoint examine les plaintes concernant le personnel ou les services. Le président du Tribunal examine les plaintes concernant les membres du Tribunal.

L'OOSC s'efforce d'examiner les plaintes et d'y répondre dans un délai de 30 jours ouvrables.



Réponse initiale

5 jours ouvrables



État d'avancement

15 jours ouvrables



Réponse finale

10 jours ouvrables

Les règlements possibles peuvent comprendre ce qui suit :

- Modifications des politiques, des pratiques et des procédures
- Formation, informations actualisées ou autres recommandations pour le personnel
- Ajouts, modifications ou améliorations des informations ou des services
- Autres mesures appropriées

GESTION DES RISQUES

L'OOSC a mis en place un cadre de gestion des risques d'entreprise harmonisé avec son plan d'activités annuel, afin de s'assurer qu'il reste en bonne posture pour remplir son mandat. Ce cadre guide l'organisme et le personnel dans la détermination des aspects clés de nos processus et de nos services qui doivent être contrôlés pour gérer les risques. Des informations actualisées sont présentées au comité d'audit et de gestion des risques tous les six mois, ou plus tôt s'il existe des risques critiques qui ne peuvent être atténués efficacement. Aucun risque ne demeure actuellement élevé ou critique en raison des mesures d'atténuation des risques, y compris les mesures de prévention et de contrôle de la reprise.

PLANIFICATION FINANCIÈRE

L'OOSC fait preuve de prudence dans sa gestion financière afin de respecter ses engagements en matière d'optimisation des ressources, de transparence et de responsabilisation. Pour ce faire, l'OOSC :

- harmonise ses politiques financières avec les pratiques du gouvernement provincial;
- rend publics ses prévisions financières annuelles et ses états financiers audités dans son plan d'activités et son rapport annuel;
- assure la gestion de ses dépenses grâce à des mesures efficaces de contrôle et de suivi et d'établissement de rapports.

Produits

Les activités de l'Office des condos sont principalement financées par les associations condominiales. Les droits correspondant à la quote-part pour chaque association condominiale équivalent à 1 \$ par partie privative avec droit de vote, par mois. Les associations condominiales incluent ces droits dans leur budget annuel et les perçoivent par le biais des frais de dépenses communes payés par les propriétaires de condos. Chaque année, les associations déposent leurs rapports d'associations auprès de l'OOSC et s'acquittent de leurs droits. Les autres sources de produits de l'OOSC sont les droits d'utilisation du TASC, les droits administratifs et les intérêts créditeurs.

La projection des produits de l'OOSC sur trois ans suppose une croissance annuelle de 2,5 % du nombre de parties privatives de condominiums dans la province. Cette hypothèse se fonde sur les tendances en matière de construction de nouveaux condominiums, comme en témoignent les rapports d'associations déposés auprès de l'OOSC.

Charges

Le modèle de prestation de services numériques de l'OOSC est l'approche la plus efficace et la plus rentable pour répondre au mandat qui lui est conféré par la loi et à la demande croissante de services de la part des communautés condominiales de toute la province. Ce modèle repose sur l'attraction et le maintien en poste d'un personnel qualifié dans un marché hautement concurrentiel, afin de développer une gamme de ressources, d'outils et de solutions informatiques qui sont à la base de nos services.

Une part importante des coûts de fonctionnement de l'OOSC est liée aux dépenses de TI relatives aux licences, au conseil et à l'amortissement. Les dépenses informatiques ont augmenté en raison d'améliorations techniques nécessaires pour le système de règlement des différends en ligne, la formation des administrateurs, le dépôt des rapports d'associations et d'autres services numériques. L'OOSC a des engagements pluriannuels avec des fournisseurs de TI, avec des tarifs fixes de licence et de maintenance, et il a inscrit au budget la prochaine version du programme de formation obligatoire des administrateurs, Formation des administrateurs 2.0, ainsi que de la documentation informative et pédagogique.

Les coûts liés aux indemnités journalières des membres à temps partiel sont inclus dans le budget de médiation et de décision du TASC. Ces coûts varient en fonction du nombre de dossiers et de la complexité des dossiers à traiter. À des fins de planification, l'OOSC a budgétisé environ 300 nouveaux dossiers en 2024–2025, qui passeront à 350 dossiers au cours des exercices 2025–2026 et 2026–2027.



Coût de financement

L'OOSC a contracté un emprunt de 5,5 millions de dollars qu'il a commencé à rembourser au cours de l'exercice 2019–2020. Le principal et les intérêts courus seront payés en 20 versements égaux sur dix ans, conformément au calendrier d'amortissement établi par le ministère des Finances en 2018.

l'OOSC

BUDGET

	EXERCICE 2024–25	(prévisions) EXERCICE 2025–26	(prévisions) EXERCICE 2026–27
Produits :			
Droits de quote-part	12 488 500 \$	12 800 713 \$	13 120 730 \$
Droits du Tribunal	35 600 \$	41 533 \$	49 840 \$
Autres produits	704 800 \$	680 447 \$	680 447 \$
Total des produits	13 228 900 \$	13 522 693 \$	13 851 017 \$
CROISSANCE DES PRODUITS BUDGÉTISÉS			
Charges			
Ressources humaines	8 941 100 \$	9 175 804 \$	9 571 510 \$
Fonctionnement	3 388 160b \$	3 374 944 \$	3 302 894 \$
TASC – Médiation et décision	500 000 \$	583 333 \$	600 000 \$
Coût de financement	83 421 \$	66 781 \$	49 660 \$
Frais de surveillance du Ministère	302 225 \$	311 654 \$	321 004 \$
Total des charges	13 214 906 \$	13 512 516 \$	13 845 068 \$
Excédent de fonctionnement pour	13 994 \$	10 177 \$	\$5 950 \$
Dépenses en capital :			
Améliorations du système	960 000 \$	810 000 \$	400 000 \$
Financement :			
Remboursement du prêt	575 654 \$	592 293 \$	609 414 \$

Remarques sur le budget :

- > Les produits comprennent les droits de quote-part, les droits du Tribunal, les frais de retard de paiement et de dépôt tardif. Cela suppose une croissance de 2,5 % par an, sur la base des tendances observées dans les rapports annuels déposés par les associations condominiales auprès de l'OOSC. Les charges en ressources humaines comprennent les coûts liés aux salaires, aux avantages sociaux, au service-conseil et au perfectionnement du personnel.
- > Les charges de fonctionnement comprennent les dépenses liées aux mesures d'adaptation, au Conseil et à la gouvernance, et aux services de conseil, les coûts juridiques externes, les coûts liés à la communication, aux technologies de l'information, les frais de bureau et les frais généraux, la TVH non recouvrable et les frais d'amortissement.
- > Les charges concernant les membres du TASC sont principalement liées au coût des indemnités journalières pour les services de médiation et de décision proportionnellement au nombre de dossiers prévus.
- > Les coûts de financement comprennent les intérêts à payer sur le prêt du ministère des Finances.
- > Les budgets prévisionnels pour 2025–2026 et 2026–2027 pourront être revus en fonction des priorités du plan d'activités pour les exercices respectifs.



Restez informé avec OOSC
thecao.ca/fr/subscribe

